

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 septembre 2025

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 18

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoint au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christophe BOHN
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.5. Recrutement chargé.e de communication au service administratif

DELIBERATION D25092025/14

Par courrier réceptionné le 28 juillet 2025, l'agent titulaire de l'emploi de chargée de communication de la mairie de Châtenois a sollicité une demande de disponibilité discrétionnaire d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, mettant fin au congé parental qui devait se terminer le 28 décembre 2025. L'agent contractuel actuellement en poste continue cependant d'exercer ses missions en remplacement de l'agent titulaire jusqu'au 28 décembre, date après laquelle, un nouveau motif de remplacement sera invoqué. Il est proposé dès ce jour d'anticiper le recrutement d'un.e chargé.e de communication dans le cadre de cette disponibilité.

L'agent sera recruté à temps plein, à compter du 28 décembre 2025. Cet emploi est ouvert à tous les cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires par application de l'article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique. Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Une déclaration de vacance et la publicité du poste seront effectuées en temps voulu.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un.e chargé.e de communication à temps plein, à compter du 28 décembre 2025,

PRECISE que l'emploi est ouvert aux contractuels, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté,

PRECISE que l'emploi est ouvert à tous les grades d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux.

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié dès que la décision de recrutement sera prise.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 29 septembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,



Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

